

CRAEC

11 mars 2026

Ordre du jour

1. **MAECT / API /PRM (Conseil régional)**
2. **MAEC campagne 2025**
 - Premier bilan quantitatif
 - Etat d'avancement de l'instruction
3. **MAEC – bilan quantitatif 2023-2025**
4. **MAEC campagne 2026**
 - Evolutions réglementaires
 - AAP PAEC 2026
 - Evaluation des besoins
 - Extension de périmètres (DFCI/PASTO)
 - Principes de priorisation des enveloppes
 - Plafonnement
5. **Animation 2026**
 - Financement / enveloppe régionale
6. **Point d'avancement sur les formations MAEC**
7. **Point d'avancement du bilan régional à mi-parcours**
 - Point d'avancement / calendrier
8. **Points divers**

Plan de la présentation

- Fermeture de la MAEC Transition des pratiques
- Bilan intermédiaire AAP 2025 : MAEC API
- Bilan intermédiaire AAP 2025 : MAEC PRM
- Présentation des AAP 2026 (évolutions et calendrier)

MAEC TRANSITION DES PRATIQUES

CRAEC DU 11/03/2026

MAEC Transition des pratiques – Constat

❑ Objectif initial :

- Accompagner la transition agroécologique et renforcer l'autonomie protéique des élevages
- Environ 1 175 exploitations en Occitanie
- Enveloppe FEADER initiale : 16,9 M€

❑ Bilan après 3 années d'ouverture (2023-2026) :

- Faible dynamique : ~300 dossiers déposés depuis 2023
- Plus de 80 % des dossiers déposés avant 2025
- Enveloppe déjà affectée : 3,9 M€

❑ Principales difficultés rencontrées

- Non cumul avec dispositifs plus attractifs : MAEC surfaciques, CAB, PSE
- Indicateurs nationaux de résultat peu adaptés aux élevages extensifs et de montagne
- Faible appropriation du dispositif par les partenaires

MAEC Transition des pratiques - Proposition d'évolution

❑ **Compte-tenu de :**

- L'enveloppe restante (environ 13 M€)
- La réaffectation nouvellement possible du reliquat FEADER vers des dispositifs plus dynamiques
- L'incertitude sur le carry-over au-delà du 31/12/2029 (évolution future de la PAC)

❑ **Proposition :**

- **Fermeture de la MAEC Transition à partir du 1er juillet 2026**
- Vote en Commission Permanente de cette évolution prévue le 22 mai 2026

MAEC AMÉLIORATION DU POTENTIEL POLLINISATEUR DES ABEILLES

CRAEC DU 11/03/2026

MAEC API – AAP 2025

❑ Pour rappel :

- Période de dépôt : 03/06/2025 – 30/06/2025
- Enveloppe : 3,125 M€ dont 2,5 M€ FEADER
- **590 dossiers déposés**

❑ Après instruction (passage en CRPI le 27/03) :

- **585 dossiers favorables pour un montant total d'aide : 3,36 M€**
- **Abondement régional : +235 k€ pour accompagner tous les dossiers**
- 2 dossiers défavorables (inéligibles) et 3 dossiers rejetés (incomplets)

❑ Paiements :

- Premiers paiements attendus au second semestre 2026
 - Délais liés au déploiement du module paiement EUROPAC

MAEC API – AAP 2026 : évolutions

- ❑ Les dispositifs ont été voté à la Commission permanente de Février 2026 comme suit :
 - Période de dépôt allongées : **01/04/2026 – 30/06/2026** (Alignement avec Télépac)
 - Élargissement des bénéficiaires à certaines formes sociétaires (SAS) pour une harmonisation des dispositifs animés par la Région (ex. DU, MAEC PRM)
 - Pas de modification du cahier des charges

- ❑ **Evolution des seuils pour éviter la sélection en 2026**
 - Plancher : 100 ruchers (72 en 2025)
 - Plafond : 400 ruchers (450 en 2025)
 - Transparence GAEC ajustée :
 - x1,5 pour GAEC à 2 associés
 - x2 pour GAEC à 3 associés ou plus

MAEC PROTECTION DES RACES MENACEES

CRAEC DU 11/03/2026

MAEC PRM – AAP 2025

❑ Pour rappel :

- Période de dépôt : 01/07/2025 – 31/07/2025
- Enveloppe prévue : 1,75 M€ dont 1,4 M€ FEADER

❑ A la fermeture des dépôts

- 557 dossiers déposés : une dynamique satisfaisante grâce à des échanges et une forte mobilisation de la profession en amont de l'ouverture
- Montant d'aide sollicité : 1,46 M€

❑ Dossiers en cours d'instruction

- Programmation prévue au 2e trimestre 2026
- Paiement prévu au début du second semestre 2026
- **Aucune sélection prévue (enveloppe suffisante)**

MAEC PRM – AAP 2026

- ❑ Les dispositifs ont été voté à la Commission permanente de Février 2026 comme suit :
 - Période de dépôt allongées : **01/04/2026 – 30/06/2026**
(Alignement avec Télépac)
 - Élargissement des bénéficiaires à certaines formes sociétaires (SAS) pour une harmonisation des dispositifs animés par la Région (DU et MAEC API notamment)
 - Pas de modification du cahier des charges
 - Intégration de nouvelles races éligibles :
 - Berceau de race Occitanie : chèvre du massif central et chèvre provençale
 - Non berceau : Pottock
- ❑ Une boîte mail générique mise en place **prm@laregion.fr**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MAEC campagne 2025

Rappel des conditions d'ouverture de la campagne :

- Consultation des opérateurs de PAEC en cours (sélectionnés pour 2023-2025) en octobre 2024 pour une actualisation des besoins 2025 ;
- Sélection de 5 nouveaux PAEC Natura 2000 ;
- Besoin de financement de 32,33 M€ pour l'ensemble de ces projets ;
- Notification des enveloppes réservataires par PAEC le 29 avril 2025 (couverture à 100% des besoins remontés) ;
- Attribution d'une enveloppe complémentaire de 2,25M€ pour les MAEC ZI et HBV suite au redéploiement du reliquat de FEADER de la CAB 2023-2024 ;
- Pas d'évolution des plafonds régionaux.

Premier bilan quantitatif (prévisionnel)

Enjeu	Sous-enjeu(x)	Enveloppes 2025 notifiées	Prévisionnel de réalisation 2025			Plan de financement prévisionnel 2025				
			Nbre de demandes	Montant total engagé (M€)	Taux de réalisation de l'enveloppe 2025	FEADER (M€)	ETAT (M€)	AEAG (M€)	AELB (M€)	AERMC (M€)
EAU										
Eau	AEAG	7,51 M€	143	6,07 M€	81%	3,16 M€		2,91 M€		
	AELB	0,13 M€	13	0,11 M€	85%	0,06 M€			0,06 M€	
	AERMC	5,32 M€	69	2,50 M€	47%	0,75 M€				1,75 M€
Total eau		12,96 M€	225	8,68 M€	67%	3,96 M€		2,91 M€	0,06 M€	1,75 M€
BIODIVERSITE										
Biodiversité	Natura 2000	6,53 M€	316	4,47 M€	68%	3,13 M€	1,34 M€			
	Natura 2000 / PRA/PRA	0,60 M€	35	0,59 M€	98%	0,31 M€		0,28 M€		
	PNA/PRA	3,28 M€	227	2,46 M€	75%	1,72 M€	0,74 M€			
Total biodiversité		10,41 M€	578	7,52 M€	72%	5,16 M€	2,08 M€	0,28 M€		
PASTO										
Pastoralisme	Pastoralisme_collectif	0,11 M€	10	0,11 M€	100%	0,08 M€	0,03 M€			
	Pastoralisme_individuel	0,35 M€	10	0,20 M€	57%	0,14 M€	0,06 M€			
	DFCI	0,74 M€	14	0,26 M€	35%	0,18 M€	0,08 M€			
Total Pasto		1,20 M€	34	0,57 M€	48%	0,40 M€	0,17 M€			
FILIERES										
Filières	Polyculture_élevage	1,61 M€	38	1,35 M€	84%	0,95 M€	0,41 M€			
	Grandes_cultures_en_ZI	6,15 M€	246	7,48 M€	122%	5,24 M€	2,24 M€			
Total filières		7,76 M€	284	8,83 M€	114%	6,18 M€	2,65 M€			
Total Occitanie		32,33 M€	1121	25,60 M€	79%	15,70 M€	4,90 M€	3,20 M€	0,06 M€	1,75 M€

Sous réserve de la fin d'instruction : aucune sélection réalisée => financement de tous les dossiers éligibles

Etat d'avancement de l'instruction au 10/03/2026

Dossiers MAEC RDR3 2025 (engagés 2021) (Nombre de N° PACAGE)			Dossiers MAEC RDR4 2025 (engagés 2023/2024/2025) (Nombre de N° PACAGE)			% de dossiers instruits (RDR3+RDR4)
TOTAL	En cours d'instruction	Instruits	TOTAL	En cours d'instruction	Instruits	
80	3	77	2795	420	2375	85%



Bilan quantitatif MAEC 2023-2025

Bilan quantitatif MAEC 2023-2025

3 appels à projets ouverts :

AAP 2022 : 92 PAEC sélectionnés pour 1, 2 ou 3 ans (2023-2024-2025)

AAP 2023 : 13 PAEC sélectionnés pour 2 ans (2024-2025)

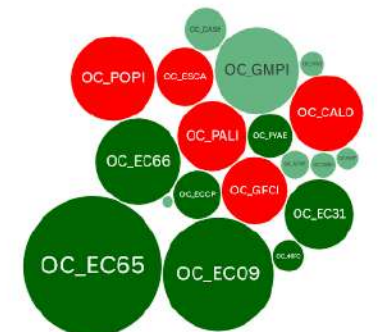
AAP 2024 : 5 PAEC Natura 2000 sélectionnés pour 2 ans (2024-2025)

110 PAEC et 197 territoires ouverts au cours de la période 2023-2025

197 territoires ouverts sur les 4 enjeux régionaux :

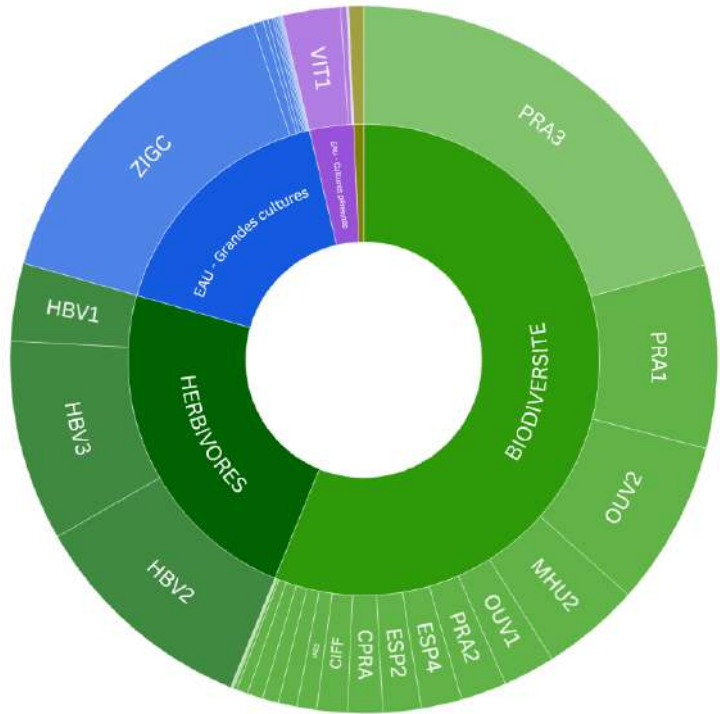
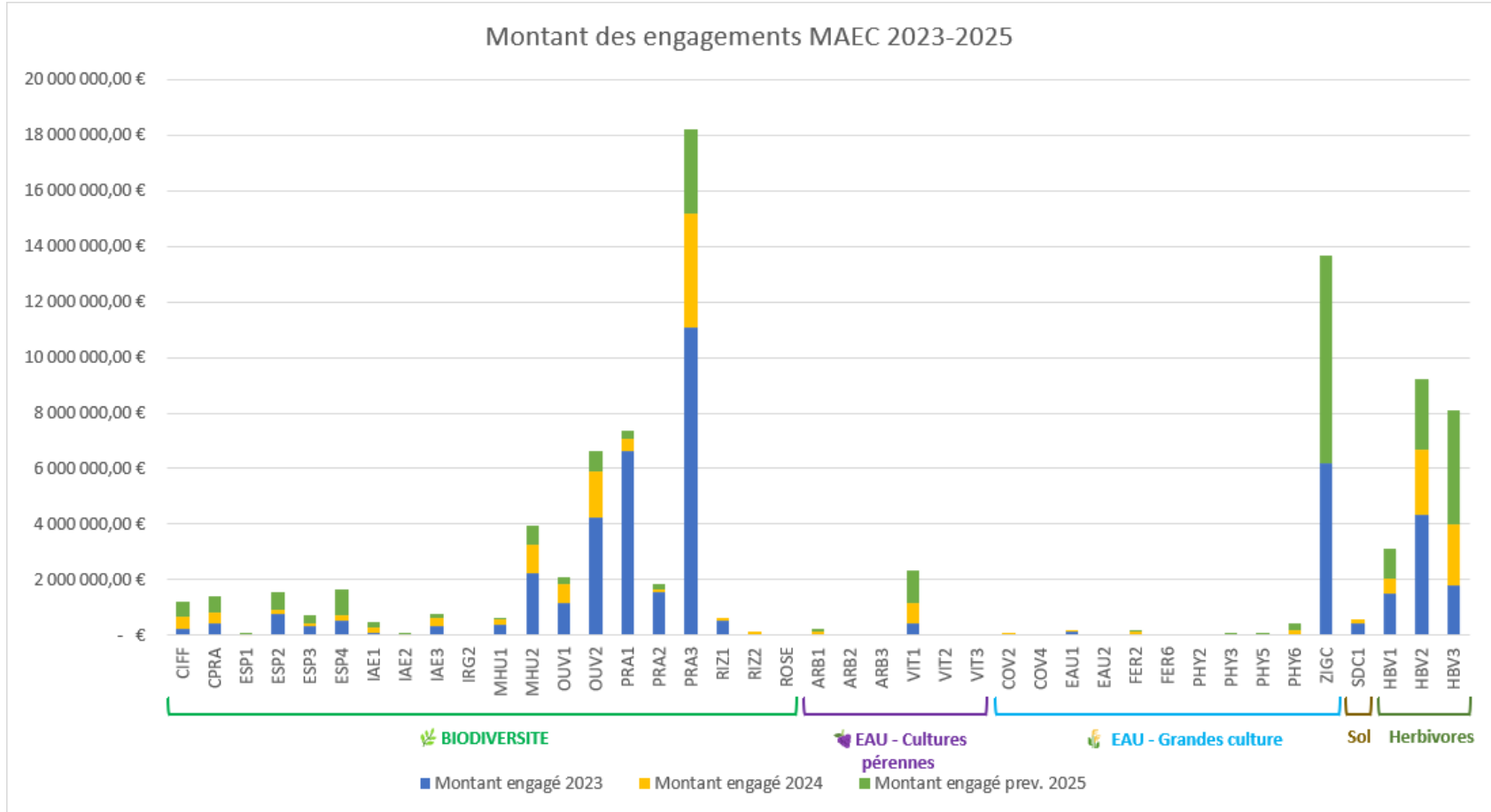


PASTO



- Pastoralisme_collectif
- Pastoralisme_individuel
- DFCI

Bilan quantitatif MAEC 2023-2025



Bilan quantitatif MAEC 2023-2025

Enjeu	Sous-enjeu(x)	Enveloppe globale indicative 23-27 (maquette régionale prévisionnelle 2023-2027 - CRAEC déc. 2022)	Réalisation 2023-2025 (Montant total engagé 2023-2025 incluant le prévisionnel 2025)	Taux de réalisation de l'enveloppe prévisionnelle initiale
EAU				
Eau	AEAG	15,78 M€	15,30 M€	97%
	AELB	0,42 M€	0,47 M€	112%
	AERMC	23,55 M€	4,12 M€	17%
Total eau		39,75 M€	19,89 M€	50%
BIODIVERSITE				
Biodiversité	Natura 2000	30,13 M€	28,00 M€	93%
	PNA/PRA	5,65 M€	5,66 M€	100%
	Aires protégées	0,94 M€	0,10 M€	11%
Total biodiversité		36,71 M€	33,76 M€	92%
PASTO				
Pastoralisme	Pastoralisme_collectif	6,59 M€	6,45 M€	98%
	Pastoralisme_individuel	1,89 M€	1,76 M€	93%
	DFCI	3,76 M€	3,52 M€	94%
Total Pasto		12,24 M€	11,73 M€	96%
FILIERES				
Filières	Polyculture_élevage	3,76 M€	6,84 M€	182%
	Grandes_cultures_en_ZI	5,50 M€	13,66 M€	248%
	Riziculture	1,41 M€	0,70 M€	50%
Total filières		10,68 M€	21,20 M€	199%
Total Occitanie		99,37 M€	86,58 M€	0,87 M€

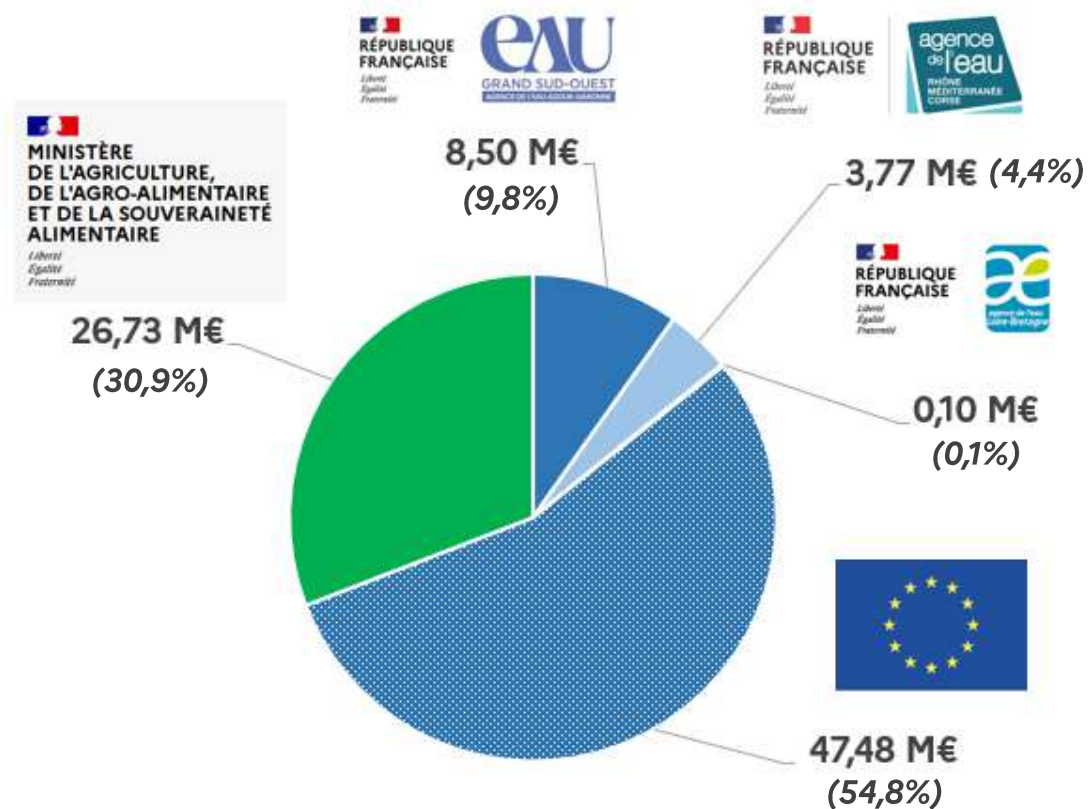
Niveau de contractualisation très en deçà des objectifs sur les MAEC VITI

Un seul PAEC déposé sur l'enjeu Aires protégées. Taux de réalisation à relativiser au regard du montant de l'enveloppe prévisionnel.

Un seul PAEC concerné par l'enjeu RIZ. Taux de réalisation à relativiser au regard du montant de l'enveloppe prévisionnel.

Bilan quantitatif MAEC 2023-2025

Montants engagés 2023-2025 par financeur



Montant total engagé : 86,58 M€



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Campagne 2026

Campagne 2026 – Evolutions réglementaires

En vue de la transition entre la PAC 2023-2027 et la future PAC, et pour anticiper le bouleversement prévisibles de l'architecture environnementale avec les « actions agroenvironnementales et climatiques », le ministère souhaite limiter le chevauchement des MAEC actuelles sur la PAC post-2027.

Pour cette raison, la durée d'engagement des MAEC sera réduite de 5 à 3 ans en 2026. Les engagements souscrits en 2026 termineront donc à la fin de la campagne 2028.

Les MAEC adaptables à une durée de 3 ans feront l'objet d'une révision de cahiers des charges, après consultation du Comité national de suivi du PSN (CNS) et après validation par la Commission européenne.

Les MAEC qui ne peuvent pas être adaptées à une durée plus courte seront fermées à partir de 2026.

A partir de 2026, l'obligation de suivi d'une formation dans les 2 premières années de l'engagement sera par ailleurs supprimée dans les cahiers des charges adaptés sur 3 ans.

Campagne 2026 – Evolutions réglementaires

MAEC ouvertes en 2026, avec une durée d'engagement de 3 ans :

CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique
COV5	Couverture – Pesticides – Grandes cultures 2
ESP1	Protection des espèces 1
ESP2	Protection des espèces 2
ESP3	Protection des espèces 3
ESP4	Protection des espèces 4
FER4	Gestion de la fertilisation – Couverture – Herbicides – Grandes cultures 2
FER6	Gestion de la fertilisation – Réduction des pesticides – Grandes cultures
HBV1	Autonomie fourragère – Élevages d'herbivores 1
HBV2	Autonomie fourragère – Élevages d'herbivores 2
HBV3	Autonomie fourragère – Élevages d'herbivores 3
IRG1	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle
IRG2	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle – Ajustement de la pression de pâturage
MHU1	Préservation des milieux humides
MHU2	Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage
MHU4	Préservation des milieux humides – Maintien en eau des zones basses de prairies
MSL1	Gestion des marais salants 1
MSL2	Gestion des marais salants 2
OUV1	Maintien de l'ouverture des milieux
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage
PHY5	Pesticides – Grandes cultures 2
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
ZIGC	Grandes cultures 1 adapté aux zones intermédiaires
ZIPE	Polyculture-élevage

MAEC fermées en 2026 :

ARB1	Arboriculture – Lutte biologique – Herbicides
ARB2	Arboriculture – Gestion quantitative
ARB3	Arboriculture – Gestion quantitative – Lutte biologique – Herbicides
COV1	Couverture – Herbicides – Grandes cultures 1
COV2	Couverture – Herbicides – Grandes cultures 2
COV3	Couverture – Herbicides – Grandes cultures 3
COV4	Couverture – Pesticides – Grandes cultures 1
COV6	Couverture – Pesticides – Grandes cultures 3
CPRA	Création de prairies
EAU1	Gestion quantitative – Grandes cultures 2
EAU2	Gestion quantitative – Couverture – Grandes cultures 3
FER1	Gestion de la fertilisation – Grandes cultures 1
FER2	Gestion de la fertilisation – Grandes cultures 2
FER3	Gestion de la fertilisation – Couverture – Herbicides – Grandes cultures 1
FER5	Gestion de la fertilisation – Couverture – Herbicides – Grandes cultures 3
IAE1	Entretien durable des infrastructures agroécologiques – Ligneux
IAE2	Entretien durable des infrastructures agroécologiques – Mares
IAE3	Entretien durable des infrastructures agroécologiques – Fossés
MHU3	Préservation des milieux humides – Gestion des espèces exotiques envahissantes
PHY1	Herbicides – Grandes cultures 1
PHY2	Herbicides – Grandes cultures 2
PHY3	Herbicides – Grandes cultures 3
PHY4	Pesticides – Grandes cultures 1
PHY6	Pesticides – Grandes cultures 3
PHY7	Pesticides – Gestion quantitative – Grandes cultures 1
PHY8	Pesticides – Gestion quantitative – Grandes cultures 2
PHY9	Pesticides – Gestion quantitative – Grandes cultures 3
RIZ1	Gestion des rizières – Faux-semis mécanique
RIZ2	Gestion des rizières – Semis à sec ou repiquage
SDC1	Semis direct 1
SDC2	Semis direct 2
VIT1	Viticulture – Lutte biologique – Herbicides
VIT2	Viticulture – Gestion quantitative
VIT3	Viticulture – Gestion quantitative – Lutte biologique – Herbicides

Campagne 2026 – Evolutions réglementaires

Possibilité pour les PAEC, à enveloppe constante, de proposer aux exploitants **un basculement** (en cas de souscription prévue sur une MAEC désormais fermée) **vers une autre MAEC déjà ouverte dans le territoire.**

Pas d'ouverture de nouvelles MAEC dans les PAEC pour 2026.



AAP PAEC « EAU – AEAG » 2026 :

1 nouveau PAEC Eau AEAG : « Tarn médian-Sorgues-Dourdou-Rance » avec 2 territoires :

- Rougier de Camarès
- AAC de Versols-et-Lapeyre

1 nouveau territoire « Vère amont » proposé par le PAEC « Cérou-Vère »

Demandes d'extension de périmètres en 2026 (DFCI/PASTO)

1. PAEC Espaces Embroussaillés - Biodiversité du Lot (OC_EEBL)

Demande d'extension sur 3 nouveaux sites d'AFPL :

- AFPL de Saint-Sulpice : 95 ha
- AFPL Les Clauzels : 80 ha
- AFPL de San-Namphayre : 120 ha

2. PAEC Pyrénées-Orientales Prévention Incendies (OC_POCA)

Demande d'élargissement au secteur du Conflent en se limitant aux coupures historiques ou nouvellement créées, avec risque incendie identifié, inscrites au PAFI, et validées comme Priorité 1 par le COPIL

3. PAEC Pastoralisme dans l'Aude moyen de Lutte contre l'Incendie (OC_PALI)

Demande d'extension sur de nouvelles zones stratégiques DFCI qui sont actuellement en cours d'identification dans le cadre du Plan de reconstruction des Corbières et qui seront validés par les acteurs départementaux.

Budget MAEC régional 2026 (à date) :

- Enveloppe **AEAG** : CA décisionnel à venir ;
- Enveloppe **AERMC** : accord de principe pour la couverture des besoins ;
- Enveloppe **État – BOP 149** : en attente de répartition suite au vote de la loi de finance ;
- Enveloppe **FEADER** : en attente d'arbitrage national sur la répartition des reliquats 2025 et sur la dotation 2026.

Campagne 2026 – Besoins de financement

Besoins 2026 remontés par les opérateurs

Enjeux	Sous-enjeu	Cofinancier prévisionnel 2026	Enveloppe initiale demandée pour contrats de 5 ans	Enveloppe recalculée pour contrats de 3 ans sur MAEC ouvertes uniquement	Enveloppe recalculée pour contrats de 3 ans sur MAEC ouvertes + MAEC de repli
EAU	AEAG	AEAG	6,31 M€	2,58 M€	3,77 M€
EAU	AERMC	AERMC	1,54 M€	0,30 M€	0,57 M€
Sous-total EAU			7,85 M€	2,88 M€	4,34 M€
BIODIVERSITÉ	Natura 2000	ÉTAT	2,33 M€	1,36 M€	1,36 M€
BIODIVERSITÉ	Natura 2000 / AEAG	AEAG	0,67 M€	0,40 M€	0,40 M€
BIODIVERSITÉ	PNA/PRA	ÉTAT	0,65 M€	0,37 M€	0,37 M€
Sous-total BIODIVERSITÉ			3,65 M€	2,13 M€	2,13 M€
PASTO	DFCI	ÉTAT	0,47 M€	0,28 M€	0,28 M€
PASTO	Pastoralisme_collectif	ÉTAT	0,13 M€	0,08 M€	0,08 M€
PASTO	Pastoralisme_individuel	ÉTAT	0,42 M€	0,25 M€	0,25 M€
Sous-total PASTO			1,02 M€	0,61 M€	0,61 M€
FILIÈRES	Grandes_cultures_en_ZI	ÉTAT	175,00 M€	105,00 M€	105,00 M€
FILIÈRES	Polyculture_élevage	ÉTAT	0,30 M€	0,18 M€	0,18 M€
FILIÈRES	Riziculture	ÉTAT	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Sous-total FILIÈRES			175,30 M€	105,18 M€	105,18 M€
TOTAL GENERAL			187,82 M€	110,80 M€	112,26 M€

Focus MAEC Zones Intermédiaires (ZI) :

- **Les grandes cultures en Occitanie** : 1 million d'ha de la SAU régionale, avec à 60% des exploitations agricoles spécialisées ;
- Depuis 10 ans chute rapide des surfaces et de la production régionale ;
- **Des résultats économiques en très forte dégradation** en 2024 par rapport à 2023 ;
- Une **MAEC système ZI EAU** adaptée au territoire régional, bien acceptée et intégrée par les agriculteurs, qui valorise la diversité des assolements et les rotations culturales.
- Un cahier des charges qui valorise la **diversité des assolements et des rotations culturales** ;
- **Dans ce contexte la MAEC ZI est un outil pertinent pour concilier les enjeux de Souveraineté alimentaire** (accompagner les exploitations céréalières pour soutenir la production et soutenir les entreprises de l'aval) **et les enjeux de Transition Agroécologique** (évolution des pratiques).

Focus ZI :

Demandes exprimées par les professionnels dans un courrier adressé à la ministre de l'agriculture :

- augmentation de l'enveloppe dédiée,
- zonage moins restrictif,
- réévaluation du plafonnement à 18 000€/an (pour éviter la concurrence avec la CAB).

Exploitations cible : la moitié des 7 426 exploitations ayant 80% de la SAU en SCOP soit environ 3 500 exploitations ;

Besoins financiers estimés : 105 M€.

Principes de priorisation des enveloppes 2026 → proposition à la CRAEC :

1. Servir en priorité les besoins des PAEC **Biodiversité - Natura 2000, Biodiversité – PNA/PRA, Pastoralisme et Polyculture-élevage** => faibles besoins à financer sur les enveloppes État et FEADER (fins de projets) et animation 2026 déjà engagée par le Conseil régional s'agissant de Natura 2000 ;
2. Garantir un montant de FEADER minimal pour les **PAEC EAU** en cofinancement des crédits des agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse ;
3. Attribuer les crédits État et FEADER restants après les deux étapes précédentes aux PAEC **Grandes cultures en zone intermédiaire**.

Principes de priorisation des enveloppes 2026 - proposition à la CRAEC :

Étape 1 - Couverture à 100% du besoin des PAEC "Biodiversité", "Pastoralisme" et "Polyculture-élevage" cofinancés par l'État

Enjeu	Sous-enjeu	Besoin 2026 (contrats de 3 ans)	Montant Etat (20%)	Montant FEADER (80%)
BIODIVERSITÉ	Natura 2000	1,36 M€	0,27 M€	1,09 M€
BIODIVERSITÉ	PNA/PRA	0,37 M€	0,07 M€	0,29 M€
PASTO	DICI	0,28 M€	0,06 M€	0,22 M€
PASTO	Pastoralisme collectif	0,08 M€	0,02 M€	0,06 M€
PASTO	Pastoralisme individuel	0,25 M€	0,05 M€	0,20 M€
FILIÈRES	Polyculture élevage	0,18 M€	0,04 M€	0,14 M€
TOTAL		2,52 M€	0,50 M€	2,01 M€

Reliquats sur enveloppes régionales post-étape 1	XXXX M€	XXXX M€
--	---------	---------

Étape 2 - Attribution d'un montant de FEADER permettant de cofinancer le besoin des PAEC "EAU" pour contrats de 3 ans - hors basculements sur MAEC "de repli"

Enjeu	Sous-enjeu	Besoin 2026 (3 ans sans basculements)	Montant FEADER (80% AEAG - 30% AERMC)	Besoin 2026 (3 ans avec basculements)	Montant FEADER (80% AEAG - 30% AERMC)
EAU	AEAG	2,98 M€	2,38 M€	4,17 M€	3,34 M€
EAU	AERMC	0,30 M€	0,09 M€	0,57 M€	0,17 M€
TOTAL		3,28 M€	2,47 M€	4,74 M€	3,51 M€

Reliquat FEADER post-étape 2 XXXX M€

Étape 3 - Couverture du besoin des PAEC "ZI" avec les reliquats ÉTAT et FEADER disponibles à l'issue des 2 étapes précédentes

Enjeu	Sous-enjeu	Montant Etat	Montant FEADER
FILIÈRES	Grandes_cultures en ZI	XXXX M€	XXXX M€

Plafonnements 2026 :

- Maintien des règles de plafonnements 2023-2025 pour l'ensemble des enjeux/Sous-enjeux hors ZI ;
- En fonction de l'enveloppe 2026 disponible pour ZI : adaptation possible du plafond annuel/exploitation/an sur ZI en 2026.

Priorisation des dossiers 2026 (en cas de dépassement d'enveloppe) :

- Application des grilles 2023-2025 pour l'ensemble des PAEC (pour ZI éventuelle grille de priorisation régionale à construire) ;
- En cas d'impossibilité de sélectionner avec ces grilles, application des règles existantes dans l'arrêté préfectoral.

Agences de l'eau (enjeu Eau) et Conseil régional (enjeu Biodiversité/Natura 2000) :

- Financement de l'animation 2026 dans les conditions habituelles.

MAASA (enjeux Biodiversité-PNA/PRA, Pasto, Filières) :

- Pas de visibilité sur l'enveloppe régionale ;
- Baisse de l'enveloppe régionale prévisible pour les dernières années de la programmation (années de plus faible contractualisation des MAEC) ;
- Optimisation des crédits non consommés dans les conventions en cours possible par demande d'avenant ;
- Arbitrages à prendre en fonction du montant disponible, notamment sur les modalités de prise en charge des diagnostics (selon leur volumétrie).



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Point sur les formations



Campagne 2026

- Avec la réduction à 3 ans des engagements, arrêt de l'obligation de formation pour les souscripteurs qui s'engageront en 2026.

Renouvellement de la convention avec VIVEA

- Nécessité de former en 2026 tous les engagés 2024 et 2025.

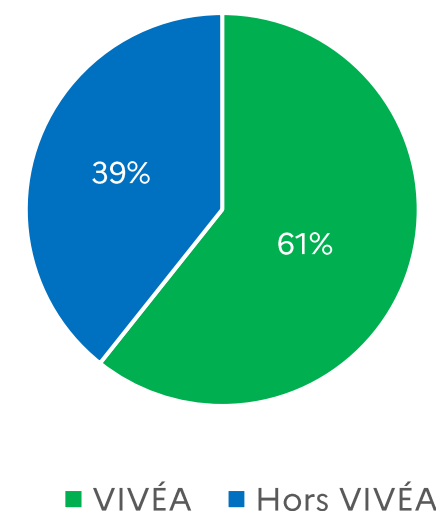
Campagne d'engagement	Nb. exploitants engagés en MAEC	% stagiaires réels formés à ce jour	Nb. exploitants engagés en MAEC restant à former (prévisionnel)
2023	1410	100%	0
2024	581	46%	313,74
2025 (prévisionnel)	886	33%	593,62

Point sur les formations



- À date (19/12/25) : **173** formations réalisées (soit environ **2 412** stagiaires formés)
 - Dont **105** formations financées VIVÉA (61%),
 - Dont **68** formations mobilisant d'autres sources de financement (*autofinancement, autres financeurs dont Agences de l'eau, Région Occitanie, Départements...*; 39%).
- Sur **109** PAEC 2023-2025, **90%** ont déjà organisé au moins une formation MAEC
- La totalité des PAEC **2023** ayant eu des surfaces contractualisées a respecté le délai réglementaire.
- Sur **13** PAEC **2024** (ayant l'obligation de réaliser au moins une formation avant le 15/05/2026), **46%** ont déjà réalisé une formation à ce jour.

Formations MAEC 2023-2025 par financeur





Bilan régional à mi-parcours

Contexte et objectifs

A l'issue de 3 années d'ouverture des PAEC, et à mi-parcours de la programmation 2023-2027, l'évaluation régionale à mi-parcours vise :

- à évaluer l'adaptation du cadre réglementaire national ;
- à évaluer la pertinence de la stratégie régionale ;
- à tirer les enseignement de la mise en œuvre ;
- identifier les pistes d'amélioration.

Pour *in fine* préparer la prochaine PAC

Analyse articulée autour de grandes questions évaluatives

Réglementaire (Cadre national) Choix des Cahiers des Charges (CdC), Adaptation et Évolution des CdC, Calcul des surcoûts	Information Circulation de l'information entre acteurs Transmission des informations aux agriculteurs
Gouvernance Comitologie Déroulement CRAEC Représentation des opérateurs territoriaux Insertion des MAEC dans les territoires (en lien avec d'autres politiques publiques)	Mise en oeuvre Typologie des OT : <i>Ancienneté, Structure</i> Déroulement de l'animation : <i>Élaboration du dossier, Prise de contact avec les agriculteurs, Réalisation du diagnostic, Réalisation de formations</i> Ressources à disposition des animateurs PAEC : <i>Profil, Compétences, Réseau, Expérience</i>
Stratégie Couverture (ha ou € ou nombre EA) par : • Enjeux / Sous-enjeux • Territoire (département, bassins-versants,...) • Filières + Évolution avec la précédente programmation	Efficacité Benchmark des études d'efficacité par MAEC Efficacité des formations Efficacité des diagnostics Évolution du dialogue entre acteurs territoriaux
Pilotage et instruction des MAEC (DRAAF, DDT,...) Impact de la diversité de mesures/territoires sur la gestion par les différents services	Perception des agriculteurs Maintien ou changement de pratiques ? Difficultés à l'application du CdC Impacts sur les surcoûts et l'équilibre financier

Bilan régional à mi-parcours

Retours des opérateurs et des agriculteurs recueillis via :

- 6 ateliers organisés fin 2025 avec les opérateurs de chaque enjeu
- 1 questionnaire adressé à l'ensemble des opérateurs (~ 60 réponses)
- 1 questionnaire adressé à l'ensemble des agriculteurs engagés (~ 400 réponses)

Publication à venir (sept. 2026), après la fin des paiements de la campagne 2025.

Webinaire prévu (courant juin) pour les opérateurs + DDT(M) avec l'ASP sur le volet contrôle